

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-34
Occupation du domaine public
Rue de Verdun

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Bourcy Nicolas - route de Châtillon 89390 Ravières ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Bourcy Nicolas est autorisée à installer une pelle mécanique et un camion pour évacuer des déblais, au droit du 18 rue de Verdun, du mercredi 4 au vendredi 6 mars 2026 (plan en annexe).

ARTICLE 2 : Pendant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits au niveau du 18 rue de Verdun, de 7h à 18h. Un accès piéton sera maintenu la journée.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Bourcy Nicolas qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise Bourcy Nicolas devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : L'entreprise Bourcy Nicolas, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.